

OBJET :**Redevance d'occupation du domaine public (RODP)****Département de la Gironde**
Arrondissement de LIBOURNE

RÉUNION

N°1-2025

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice:14
Nombre de Conseillers présents : 12
Nombre de Conseillers en visioconférence :
Nombre de Conseillers absents excusés : 2
Nombre de Conseillers absents non excusés :
Date de convocation du Conseil Municipal
 3 février 2025

Le dix octobre deux mille vingt quatre à dix huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAVIGNAC DE L'ISLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal GANTCH, Maire.

CONSEILLERS MUNICIPAUX	PRÉSENTS	ABSENT Excusés	ABSENT « non-excuse »	ABSENTS ayant voté par procuration
Maire : Mme Chantal GANTCH	X			
Adjoints :				
Mme Aurélie CELLIER	X			
M. Joël VERDIER		X		
M. Philippe DUFOUR	X			
Conseillers : Mme Nadia BERCKMANS	X			
Mme Marine DE TAFFIN		X		
Mme Béatrice DE JESSE LEVAS	X			
M. Éric FRON-ORTIN	X			
M. Thibaut FUGIER	X			
Mme Laurence GODARD-DEBIZET	X			
M. Cyril HASBROUCQ	X			
M. Bertrand LACCOURS	X			
Mme Christelle LAGRAVE	X			
M. Laurent MEYNIER	X			

Madame LAGRAVE a été élue secrétaire de Séance.

Redevance d'occupation du domaine public

Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution publique

Madame le Maire donne connaissance au Conseil du décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation d domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité. Il propose au Conseil :

- De fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum ;
- Que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier ou tout autre index qui vient lui être substitué ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

POUR : 14 - ABSTENTION : - CONTRE : 0

D'adopter les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- **M. le Directeur d'ENEDIS,**
- **M. le Trésorier de Coutras**

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire
Chantal GANTCH

Secrétaire de séance :